
Procès-verbal

de l'Assemblée constitutive du 20.12.03, à la maison de paroisse Jean Calvin, Marienstr.8,
3005 Berne

Présents : Marti Fridolin, Sartorius Marcus, Schürch Annemarie,
Schönholzer Jürg (comité) + Hösli Margrit (prot.) et assistance selon liste de
présence

Ordre du jour : constitution de l'Association des paroisses du canton de Berne

1. Salutations

Monsieur Marcus Sartorius souhaite la bienvenue aux personnes présentes, en particulier à Monsieur Hansruedi Spichiger, délégué aux affaires ecclésiastiques à la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques du canton de Berne.

Il signale que jusqu'à l'approbation des statuts, toutes les personnes présentes ont le droit de vote. Sur le plan juridique, l'assemblée constitutive de l'Association des paroisses est une société simple.

Il donne lecture des messages de M. Samuel Lutz, président du Conseil synodal et du pasteur Andreas Stalder, président de la pastorale évangélique réformée.

Monsieur Sartorius présente les membres du groupe d'initiative.

2. Information

Monsieur Marcus Sartorius évoque les raisons qui ont mené à la création de l'Association des paroisses.

Il salue le fait que d'ores et déjà, de nombreuses paroisses ont rempli leur déclaration d'adhésion. L'Association des paroisses veut agir comme groupe de pression en faveur des paroisses et faire office de répondant face au canton.

3. Élection d'un président du jour

Monsieur Marcus Sartorius est élu à l'unanimité comme président du jour.

4. Élection des scrutateurs

Sont élus à l'unanimité Messieurs Ueli Häsler et Fritz Schori.

5. Délibération et approbation des statuts

Modifications et compléments :

Art. 2 : pas d'incidence sur le texte français (note de la traductrice)

Art. 9.1 : proposition de Paul Bär : « convocation à l'assemblée générale au moins *60 jours* avant la date fixée ». La majorité décide de maintenir le délai de 30 jours.

Art. 9.3 : proposition Beat Wiesendanger : ajouter « l'assemblée générale peut prendre position dans les procédures de consultation ». Vote : 9 oui, la majorité rejette la proposition.

Art. 9.3 : proposition Ernst Grossenbacher, Lotzwil : « Sous réserve des dispositions particulières des art. 16 et 17 ». Vote : 26 oui, 22 non. La proposition est acceptée.

Art. 10 : proposition Margrit Zahler, Reichenbach : « les membres du comité sont élus pour une durée de deux ans ». Cette proposition est acceptée par une large majorité.

Art. 13 : « La caisse de l'Association reçoit *notamment...* »

Art. 16 : remplacer « demander » par « décider ».

Art. 18 : « La fortune de l'Association doit *impérativement* être affectée... »

Approbation des statuts : 64 oui, 1 non, 3 abstentions.

L'Association des paroisses du canton de Berne est ainsi constituée.

6. Élections à la présidence, du comité, des vérificateurs des comptes

Monsieur Marcus Sartorius déclare qu'à partir de ce moment, seuls les membres (41) ont le droit de vote.

Élection à la présidence : Fridolin Marti, paroisse générale Thoune : oui : 37, non : 0, abstentions : 0

Monsieur Fridolin Marti exprime sa gratitude pour la confiance témoignée et remercie tout le monde pour le travail accompli jusqu'à présent. Il accepte l'élection.

Élection du comité : 5 membres

Monsieur Marcus Sartorius, président du Synode des Églises réformées Berne-Jura-Soleure

Madame Annemarie Schürch, présidente de la paroisse de Kirchberg

Madame Claire Aldenhofen, présidente de la communauté catholique-chrétienne de Bienne

Monsieur Walter Riedweg, président du Synode catholique-romain

Monsieur Franz Wyss, président de la paroisse d'Arch

Élection globale : 36 oui Les 5 membres sont élus.

Élection de deux vérificateurs des comptes : Monsieur Stephan Marti, Langenthal-Obersteckholz, Madame Margrit Zahler, Reichenbach.

Les deux vérificateurs sont élus sans opposition.

7. Information du délégué aux affaires ecclésiastiques de la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques du canton de Berne, concernant les mesures d'économie (suppression de postes pastoraux).

Monsieur Hansruedi Spichiger salue l'assistance. Il attache une grande importance à l'Association nouvellement créée, car celle-ci comble une lacune et constitue un répondant. Un grand merci à l'intention du groupe d'initiative. Monsieur Spichiger transmet les salutations et les félicitations de Monsieur Luginbühl, conseiller d'État, qui a pris acte de la constitution avec satisfaction.

Il se réjouit de l'élection du nouveau comité et, en guise de « cadeau de naissance », remet au président une cloche symbolique.

Il donne des informations au sujet des mesures d'économie et de leurs effets sur les paroisses en ce qui concerne la suppression de postes pastoraux.

Monsieur Fridolin Marti remercie M. Hansruedi Spichiger pour ses explications et pour le cadeau.

8. Activités jusqu'à la première assemblée ordinaire / mandats confiés au comité

7 janvier : 1^{ère} séance du comité

1^{er} semestre 04 : 1^{ère} assemblée ordinaire (selon statuts)

Mandats émanant de l'assistance :

Kurt Wegmüller, Gerzensee : activer l'adresse courriel et créer un site

Peter Spörri, Schwarzenburg : site Internet avec un forum permettant de poser des questions

Urs Hallauer : installer tous les règlements sur le site pour téléchargement.

9. Fixation de la cotisation annuelle pour 2004. Proposition : Fr. 50.-

Droit de vote : le président constate que 41 paroisses et paroisses générales ayant droit de vote sont présentes.

Proposition : Fr. 50.- pour ceux qui se sont annoncés pour 2004. La proposition est acceptée par 39 voix.

10. Divers

Fridolin Marti invite l'assistance à prendre l'apéritif et souhaite à toutes et à tous un Noël béni et une bonne et heureuse Nouvelle Année.

L'Assemblée est levée à 13 heures.

Pour le procès-verbal : Margrit Hösli

22.12.03/mhö trad. 10.02.04/eg